Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►**B**

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 461/2013 DU CONSEIL

du 21 mai 2013

instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate (PET) originaires de l'Inde à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément à l'article 18 du règlement (CE) nº 597/2009

(JO L 137 du 23.5.2013, p. 1)

Modifié par:

		Journal officiel		
		nº	page	date
►**M1**	Règlement d'exécution (UE) nº 190/2014 du Conseil du 24 février 2014	L 59	5	28.2.2014
►**M2**	Règlement d'exécution (UE) 2015/1350 de la Commission du 3 août 2015	L 208	10	5.8.2015
►**M3**	Règlement d'exécution (UE) 2018/1468 de la Commission du 1er octobre 2018	L 246	3	2.10.2018

▼B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 461/2013 DU CONSEIL

du 21 mai 2013

instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate (PET) originaires de l'Inde à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément à l'article 18 du règlement (CE) n° 597/2009

Article premier

1. Un droit compensateur définitif est institué sur les importations de polyéthylène téréphtalate ayant un coefficient de viscosité égal ou supérieur à 78 ml/g, selon la norme ISO 1628-5, relevant actuellement du code NC 3907 60 20 et originaire de l'Inde.

2. Le taux du droit compensateur définitif applicable au produit décrit au paragraphe 1 et fabriqué par les sociétés énumérées ci-après s'établit comme suit:

	Pays	Société	Droit compensateur (EUR/tonne)	Code additionnel TARIC
▼M3	Inde	Reliance Industries Limited	29,21	A181
▼B	Inde	Pearl Engineering Polymers Ltd	74,6	A182
	Inde	Senpet Ltd	22,0	A183
	Inde	Futura Polyesters Ltd	0	A184
▼M3	Inde	Dhunseri Petrochem Limited	18,73	A585
	Inde	IVL Dhunseri Petrochem Industries Private Limited	18,73	C380
	Inde	Micro Polypet Pvt. Ltd	18,73	C381
▼B	Inde	Toutes les autres sociétés	69,4	A999

3. En cas de dommage avant la mise en libre pratique des marchandises, lorsque le prix payé ou à payer est calculé proportionnellement aux fins de la détermination de la valeur en douane, conformément à l'article 145 du règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission du 2 juillet 1993 fixant certaines dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil établissant le code des douanes communautaire ([1]), le montant du droit compensateur, calculé sur la base des montants énoncés ci-dessus, est réduit au prorata du prix effectivement payé ou à payer.

([1]) JO L 253 du 11.10.1993, p. 1.

▼**M1**

_____

▼**B**

►**M1** 4. ◄ Sauf indication contraire, les dispositions en vigueur en matière de droits de douane sont applicables.

▼**M1**

_____

▼**B**

Article ►**M1** *2* ◄

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

▼**M1**

_____